

de BOURG
Janvier 2019

Bulletin municipal



Pot d'inauguration du commerce cœur de bourg
Crédits photos : Mairie Laurenan, Ouest France



**Eune boune année 2019 à teurtous !
Une bonne année à vous tous !**

Madame le Maire, les adjoints, l'ensemble du conseil municipal et les agents communaux vous souhaitent une très bonne année 2019 : Qu'elle vous apporte la santé, du bonheur et la sérénité !

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018

Commerce « Cœur de Bourg » : dépôt de pain

Concernant l'ouverture du dépôt de pain dans le commerce « cœur de bourg », acquis par la commune, une quarantaine de bénévoles s'est manifestée, après les réunions d'organisations, et suite au dépouillement des questionnaires. Parmi ces volontaires, on compte de nombreux retraités mais aussi des actifs, des nouveaux habitants : un bel engouement !

Le dépôt de pain est ouvert depuis le 8 janvier les jours suivants :

- Le mardi et le vendredi de 10h30 à 12h30 et de 16h 30 à 19h,
- Le dimanche de 8h à 12h

Ces horaires pourront être réajustés selon les besoins.

L'organisation a été pensée de cette façon : Fabrice Le Roux, boulanger à St Vran, récupérera

le montant de la recette (moins le fond de caisse) d'une fois sur l'autre. Il fera une remise de 15% à la fin de chaque mois, au bénéfice de la future association. Pas besoin de commander sinon des spécialités et si vous voulez être surs d'avoir votre pain. Le 5 janvier, le boulanger a fait une petite initiation / formation aux bénévoles : présentation des différents pains, comment rendre la monnaie, notions d'hygiène ...

Un pot d'inauguration a eu lieu samedi 22 décembre : il y avait foule dans le commerce !

Un texte a été rédigé par la municipalité, détaillant les ambitions de ce projet : ce texte servira de base à l'écriture des statuts de l'association.

Madame le Maire a sollicité l'avis des membres du conseil, quant à proposer ou non, une boisson chaude (café, chocolat chaud) aux clients, dans le commerce cœur de bourg. L'objectif est que ce lieu devienne non seulement un commerce de proximité (notion de services à la population) mais également un lieu de rencontre intergénérationnel. Néanmoins, ce commerce ne doit pas porter concurrence à l'auberge du Ninian (d'autant que le fonds de commerce est actuellement en vente) : il s'agit certes majoritairement d'un restaurant ouvrier, ouvert en matinée et le midi, en semaine uniquement. Après échanges, les membres du conseil concèdent que l'auberge est davantage tournée vers une clientèle extérieure à la commune (ouvriers, salariés d'entreprise travaillant dans les environs). Le commerce « cœur de bourg » n'a pas de licence IV, la vente de boissons alcoolisées ne sera donc pas possible. Le fait de proposer un simple café ou un chocolat chaud ne porterait pas atteinte à l'auberge. Certains conseillers souhaitent même une complémentarité : l'auberge pourrait vendre des pâtisseries, gâteaux au sein du dépôt de pain ... D'ailleurs, dans ce sens, nous pouvons saluer l'initiative de

Christophe et Christelle Dechelle : **l'Auberge du Ninian va proposer des plats à emporter les dimanches matin (à partir du 20 janvier), entre 10h et 12h00 qui seront livrés côté cour arrière, en face du « cœur de bourg »**. Il s'agit bien là de trouver une complémentarité dynamique entre l'auberge et le « cœur de bourg » et que les 2 commerces se soutiennent et se renforcent. Le dimanche 20 Janvier, l'auberge proposera un couscous.

Ce commerce « cœur de bourg » devra évoluer, en fonction de l'actualité de la commune (si la boulangerie était reprise, si l'auberge est confiée à un nouveau gérant souhaitant développer l'activité « bar » ...): l'activité devra pouvoir être redéfinie et être complémentaire à l'initiative privée. Un groupe d'habitant travaille actuellement à la rédaction des statuts, avec Denis Rocaboy de l'ODCM en appui sur cette question. Le conseil d'administration de l'association pourrait être composé de plusieurs collègues (individuels d'une part, représentant d'associations locales également, mais aussi d'élus municipaux).

Nous faisons appel à vos idées !

Quel nom pour ce lieu ? Garde t on le nom « cœur de bourg » ou donnons nous lui un autre nom ? Lequel ?

OPERATION « CŒUR DE BOURG »

A noter sur vos agendas :

Samedi 19 janvier à 9h30, à la médiathèque : atelier "aménagement du Châbre et de la place". Validation des plans avant les premiers travaux en mars

Prochain COPIL (comité de pilotage ouvert à tous): **samedi 26 Janvier, 9h30 à la médiathèque. Venez nombreux à cette réunion qui permet d'avoir une vision globale de tous les projets !**

Vendredi 01 Mars à 20h, Salle des fêtes : Assemblée générale constitutive de l'association gérante du lieu « cœur de bourg »

Vous n'êtes pas encore venus participer à ces groupes de réflexions ? Vous êtes les bienvenus ! Venez échanger sur ces projets collaboratifs du cœur de bourg !

Et allez visiter le site internet de la commune, rubrique « revitalisation » : vous aurez toutes les informations sur les dates, les étapes à venir, les choses déjà faites...

Projet éolien participatif à Laurenan et St Gilles



Le projet éolien sur les communes de Laurenan et St Gilles du Mené suit son cours.

Depuis 3 ans, la SICAP (Société d'Intérêt Collectif Agricole de Pithiviers) et un groupe de citoyens travaillent à un projet éolien participatif sur les communes de Laurenan et St Gilles, à la manière de celui qui a déjà été réalisé en 2013, par les mêmes acteurs, à St Goueno. Pour présenter le projet et les acteurs, une réunion publique est organisée le vendredi 18 janvier 2019 à 20h30 à la salle des Fêtes de Laurenan.

Ce projet de parc éolien proposera aux habitants une démarche d'investissement collectif. Cette soirée permettra aussi de présenter la démarche permettant à tous les habitants qui le souhaitent de s'impliquer dans ce projet.

Réunion publique d'information vendredi 18 janvier 2019 à 20h30, à la salle des Fêtes de Laurenan

Animations gallo avec le CAC Sud 22



Le CAC SUD 22 prépare son « mois du gallo » : différentes animations seront proposées sur le Pays de Loudéac pour valoriser la langue gallèse, tout au long du mois de mars. Deux animations seront proposées à la médiathèque :

- lectures de contes avec un kamishibai (lectures de contes sous la forme d'un petit théâtre portatif, en images) avec Armelle Collet,
- enregistrement d'une émission radio avec Gaël Squiban, habitant de Laurenan.

Les dates ne sont pas encore calées, mais elles seront communiquées dans un prochain bulletin.

Réunion des agriculteurs exploitants sur l'entretien des chemins de la commune



La commission voirie a invité tous les agriculteurs installés sur la commune ou venant cultiver des terres à Laurenan à une réunion le 6 décembre dernier. Objectifs : échanger sur la situation des chemins communaux et ouvrir quelques pistes de travail pour favoriser un meilleur entretien de ces chemins en impliquant les utilisateurs.

Première décision : créer des équipes d'agriculteurs référents par secteur géographique avec mission de repérer les soucis surtout liés au débordement d'eau sur les chemins, de les régler quand c'est possible sinon de les signaler en mairie.

Les équipes constituées se sont ainsi réparties le territoire communal :

- Daniel Minier et Yoan Daniel : Derrien, la Ville Guyomard
- Anthony Boulho et Pascal Rouxel : Cargouet, la Sauvagère, Creneleuc ...
- Jean-Jacques Poilvert : La Hutte, Fontainguet, Gologouet
- Florian Lessard : la Folie, la Berthière ...
- Yvon Pinard : Tertignon, Lérignac
- Rémi Caillibotte, Mickaël Lemée : Bourg, Chaudbuisson, Guinot, la Vigne
- Ludovic Billard : Le Bois Cochet, La Houssaye, Quévrant, le Châtelier.

Des conseils pouvant constituer la première base d'une charte des bonnes pratiques ont été apportés par les uns et les autres :

- * permettre à l'eau de s'écouler vers les fossés en arasant les bas-côtés quand ils sont surélevés par rapport au chemin
- *rester vigilant après le passage de l'épaveuse pour éviter que les ponts se bouchent
- *agrandir les entrées de champs par la pose de buses supplémentaires
- *rouler sur toute la bande de roulement du chemin pour éviter la création d'ornières

*élaguer le bois pour permettre au chemin de sécher

*maintenir une bande enherbée au bord des fossés pour éviter les glissements de terrain

*repérer les endroits sensibles et envisager la création de talus, etc ...

Agriculteurs et élus se sont donnés rendez-vous à la fin de l'hiver pour évaluer les interventions et se donner de nouveaux objectifs.

Travaux voirie

Trois chemins ont bénéficié de travaux importants au cours de cet automne :

- celui de Guinot à Quinhaie
- celui de la Folie
- celui de Lérignac

Rencontre intergénérationnelle de Noël



Le CCAS en partenariat avec l'Association SALAM, des jeunes (écoliers et collégiens) et des résidents de la Maison Saint Joseph, a organisé le 15 décembre une journée intergénérationnelle de partage, de rencontre et de convivialité au profit des aînés de la commune :

- le matin : visite à leur domicile d'une équipe composée d'adultes et de jeunes pour leur offrir des chocolats et atelier bûche autour de Joseph Matta
- l'après-midi : rassemblement festif à la salle des fêtes avec animation musicale préparée et animée par l'équipe Salam (Béregère, Denis...)... et partage de la bûche de Noël.

Merci à tous les acteurs de cette journée qui nous rapproche et nous permet pour un moment de rompre la solitude des personnes isolées.

Financement de la commission CCAS pour des voyages éducatifs

La commission CCAS propose d'allouer 2 subventions de 30€ chacune à 2 élèves de la commune, effectuant un voyage à l'étranger dans

le cadre de leurs études. Avis favorable du conseil municipal.

Travaux divers sur les bâtiments communaux

Changement du verre opaque à l'arrière du commerce « cœur de bourg » pour 141.68€
Logements locatifs Bagot : Réparations sur 2 portes d'entrée pour 327.04€ et 337€ TTC.
Logement locatif de l'ancien presbytère : changement d'un volet télécommandé pour 665€
Mairie : remplacement du lavabo des toilettes pour un meuble vasque pour 593.70€ HT

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est fixée au **dimanche 13 janvier à 11h00** : Toute la population de Laurenan y est invitée. Un bilan de l'année vous y sera présenté, ainsi que les projets pour 2019. Les projets « cœur de bourg » y seront abordés, avec notamment l'intervention d'habitants investis. D'autres habitants présenteront également le projet éolien. Un pot de l'amitié clôturera la matinée.

Isolation de la salle des fêtes

L'architecte a estimé les besoins en paille pour l'isolation de la salle des fêtes : 1200 bottes de paille de 37cm X 47cm X 80cm, soit l'équivalent de 15 tonnes, ou bien 5 à 6 Ha de récolte. **Si vous êtes agriculteurs et que vous pensez pouvoir fournir cette paille, n'hésitez pas à contacter la mairie, dès que possible.**

Projet d'acquisition du terrain Cochet

La commune projette d'acquérir le terrain Cochet, situé à proximité de la voie verte, pour pouvoir construire la future station d'épuration, indispensable à la création du futur lotissement en centre bourg. Des négociations sont en cours.

Mouvement citoyen des gilets jaunes

Un habitant investi dans le mouvement a interpellé les élus. Un débat pourra avoir lieu notamment sur la revendication d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC). L'association des maires ruraux incite les communes à ouvrir un cahier de doléances, accessibles aux habitants. Les élus comprennent les motifs d'exaspération et encouragent à trouver des voies de

changements dans notre pays par le biais de l'échange et de démarches démocratiques.

Semaine du cirque à l'école

Le RPI accueillera le Cirque Gervais Klissing, il sera implanté à Gomené du 14 au 18 janvier prochain et il initiera les élèves aux arts du cirque. La semaine s'achèvera par un spectacle donné par les enfants et les professionnels du Cirque **le vendredi soir 18 janvier**. Le chapiteau est grand et pourra accueillir tous les spectateurs des deux communes. Réservez votre place auprès des parents d'élèves.

Etat civil

Décès : Sidonie GUILLEMOT née CAILLIBOTTE du Moulin Neuf

Notre médiathèque est connectée au territoire !

L'adhésion est désormais de 2€/ personne (enfant ou adulte). Grâce à l'installation d'un nouveau logiciel de prêts, vous pourrez depuis la médiathèque de Laurenan, emprunter des ouvrages venant de d'autres bibliothèques du territoire de la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre. Connectez-vous sur :

www.bibliotheques.loudeac-communaute.bzh

Animations de la médiathèque à venir !

Prix des lecteurs du 1^{er} décembre 2018 au 15 avril 2019 : Votez pour votre livre préféré parmi 6 sélections ! Pour participer, il vous suffit d'avoir lu 2 livres au minimum et de remettre votre bulletin de participation avant le 13 avril au plus tard.

Prix ados d'octobre 2018 à mars 2019 : Pour les élèves de 3^e, 2nde et CAP des collèges et lycées, et des usagers des bibliothèques. Faites votre choix parmi 6 romans sélectionnés. Vote du 25/02 au 1/3/2019.



Exposition photo de Glenn Hoel jusque fin janvier sur la nature, à la médiathèque : visite

libre aux horaires d'ouverture (mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h)



En février, accueil de l'auteur jeunesse Céline Lamour-Crochet : 2 ateliers mardi 12/02, l'un de 14h à 15h15 avec l'ADMR et Etincelles (10 places), l'autre de 15h15 à 16h45 avec les enfants de 8 à 12 ans (12 places). Exposition des créations de Céline Lamour Crochet du 7 au 26/02.

Rappel : Arrêté d'interdiction de débardage d'octobre à avril

Plusieurs chemins ont été fortement détériorés cet hiver, ce qui engendre des coûts de réparation pour la commune. Il est donc rappelé que la commune a pris un arrêté en ce sens, interdisant tout débardage d'octobre à avril.

En outre tout chantier de débardage doit faire l'objet d'une déclaration de travaux en mairie.

Cimetière : Avis pour le renouvellement des concessions

Les personnes susceptibles d'apporter des renseignements concernant les concessions énumérées ci-dessous, sont vivement invitées à passer au secrétariat de mairie, pour donner les éléments en leur possession.

- N° 287 du 25/09/1961, 4 m²
Emplacement inconnu
- DUVERGER Joseph Tertignon
Echéance du 24/09/2011
- N° 289 du 23/10/1963 2 m² Emplacement inconnu
- CHAPRON Liliane PARIS, échéance du 22/10/2013
- N° 292 du 16/01/1963 2 m² Carré C n° 21 GAUDAIRE Jean Le Val, échéance du 15/01/2013
- N° 296 du 23/09/1963 2 m² Emplacement inconnu
- Veuve PRESSE Léontine Gologoët
Echéance du 22/09/2013
- N° 297 du 02/10/1964 2 m² Emplacement inconnu
- PACHEU Robert LANCON, Echéance du 01/10/2014

- N° 299 du 28/10/1964 2 m² Emplacement inconnu
- TANGUY André CRETEIL, Echéance du 27/10/2014
- N° 307 du 14/12/1965 4 m² Emplacement inconnu
- LELIEVRE Suzanne Echéance du 13/12/2015

Révision des listes électorales

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) va être institué en 2019. Il sera géré par l'INSEE.

A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois, précédant un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen (le 26 mai 2019), ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

A compter de 2019, les Français, résidant à l'étranger, ne pourront plus être inscrits sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Les électeurs actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins, qu'ils soient nationaux ou locaux. Par défaut, les Français résidant à l'étranger, inscrits à la fois sur une liste en France et sur une liste électorale consulaire, seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France. Ils voteront donc à l'étranger pour l'élection présidentielle, les élections législatives, les référendums, les élections européennes et les élections des conseillers consulaires.

Programme départemental de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles de 1ère catégorie (espèces envahissantes) - ragondins et rats musqués

Des cages-pièges sont à votre disposition au local technique. Ils sont à récupérer aux heures d'ouverture. Cette campagne est ouverte

jusqu'au 20 janvier 2019, date à laquelle les cages-pièges seront à rapporter au local technique. Motif de la destruction : limitation des populations de ragondins et de rats musqués dans le cadre du programme départemental, mis en place par la FGDON 22 pour dégâts sur berges et culture.

Elaguer aux abords des lignes électriques

Elaguer Aux abords des lignes électriques

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes.

Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.

Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir réalisé une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>



Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79

A noter sur vos agendas !

Dimanche 13 janvier : vœux de la commune, 11h

Judi 17 janvier : Assemblée générale du club de l'amitié

Vendredi soir 18 janvier : cirque des enfants de l'école, à Gomené

Vendredi soir 18 janvier : Réunion sur le projet participatif éolien

Vendredi 1 février : Assemblée générale Laur'Art

Samedi 2 février : Repas association SALAM

Lundi 4 février : Bébés lecteurs à la médiathèque

Mardi 05 février : Conférence Laur'art « les plantes médicinales »

Lundi 11 février : Concours belote Club de l'Amitié

Vendredi 22 février : Loto APE (salle des fêtes de Plémet)

Samedi 23 février : Repas de La Ronde du Ninian

Mardi 26 février : Conférence Laur'art « les médecines parallèles »

Laurenan en images en décembre



Fin du cycle « initiation à l'escrime » pour les élèves de CE1 / CE2



En sommeil depuis de nombreuses années, l'amicale Laïque a été dissoute : 6 000€ ont donc été partagés en faveur de 3 associations actives sur la commune : l'Association de parents d'élèves du RPI du Ninian, l'association de football Laurmené et l'association Etincelles qui œuvre pour les personnes handicapées de la maison St Joseph



Conférence de Thierry Talhouët avec l'association Laur'Art, sur la transmission entre générations



Mise à l'honneur de 4 délégués du comice agricole cantonal : Dominique Viel d'Illifaut, Guy Perrault du Loscouët Sur Meu, Daniel Jaigu de Trémorrel, et Gérard Soquet de Mérillac